





Compte-rendu du groupe de travail du jeudi 1er février 2018

Mouvement spécifique national des DCIO.

Ordre du jour :

- -les candidatures de DCIO en SAIO
- -les candidatures de DCIO en CIO spécialisé
- -les candidatures de DCIO sur postes indifférenciés
- -les candidatures à un poste de PsyEN à l'Onisep/Dronisep

Il s'agit, pour les DCIO sur postes indifférenciés, du premier mouvement à se dérouler de cette manière. En effet, le mouvement en deux temps qui existait précédemment avec tableau d'avancement et barème a été remplacé par un mouvement spécifique national. Les candidats figurent sur la même liste, qu'ils soient actuellement en fonction de DCIO, ou PsyEN EDO souhaitant y accéder.

Cette année 47 postes ont été proposés. 121 personnes ont candidaté (49 PV en 2017 et 82 candidats). Ce groupe de travail était piloté par Mme Weixler IGEN. Ont été examinées les propositions de L'inspection générale construites à partir des avis portés par les académies sur les candidats, et intégrant les parcours individuels et les souhaits des personnes. Les résultats ne seront définitifs qu'après la CAPN du 9 mars 2018.

Nous avons réitéré notre demande de critères transparents, que les DCIO déjà en postes soient prioritaires pour une mutation, ainsi que la prise en compte des situations familiales, handicap, CIMM et les mesures de cartes scolaires. Même si ce mouvement est hors barème, Madame Weixler a annoncé « des règles d'usage » qui reprennent en grande partie nos préoccupations, mais il y a refus de les formaliser, au nom du statut de ce mouvement calqué sur le mouvement spécifique des enseignants.

Mme Gris, de la DGRH a rappelé que l'étude des situations familiales, handicap, CIMM sont des priorités légales qui ont leur place dans les mouvements barèmés mais pas dans les mouvements spécifiques hors barèmes. L'objectif est l'adéquation poste-personne. Mais, dans un 2nd temps, pour départager des candidats, il est possible de tenir compte des situations personnelles.

Cependant *des règles d'usage* sont définies et proposées par Mme Weixler.

- Les mesures de cartes scolaires sont prises en compte et seront traitées en priorité.
- les DCIO déjà en poste sont prioritaires, puis les faisant fonction.
- prise en compte des avis des CSAIO des académies demandées. Certains.es CSAIO ont été contacté.e.s...

En cas de profils similaires, ayant obtenu un avis très favorable, l'IGEN examine les situations personnelles.

En fonction de postes vacants, des vœux formulés, certains candidats ont été contactés pour éventuellement leur proposer d'élargir leurs vœux.

Nous sommes intervenues pour faire préciser ce qui a présidé au choix de telle ou telle personne, et pour améliorer certaines situations. L'IGEN s'est engagée à les réétudier. A l'issue de la CAPN, les postes restés vacants faute de candidat, ou libérés par un DCIO obtenant satisfaction seront proposés à des faisant fonction. Il n'est pas question pour l'administration de prendre en compte des demandes tardives de collègues intéressés par un poste libéré.

Le SNES a rappelé la règle de discrétion et de confidentialité de ce groupe. Certains syndicats enfreignent cette règle en communiquant avant même la tenue du GT des informations confidentielles.

Les résultats de ce GT sont à prendre avec précaution parce que les situations peuvent évoluer entre le GT et la CAPN.

Après la tenue de ce groupe de travail, nous avons contacté les collègues syndiqués ou nous ayant transmis leur fiche pour leur faire part de leur avis (Très favorable, favorable ou défavorable) ainsi que quelques indications concernant leur situation, même si le projet ne sera validé que lors de la CAPN de mars.

En effet, il peut y avoir quelques bougés en cascade afin de donner satisfaction à quelques collègues supplémentaires.

Nous avons pu vérifier une nouvelle fois que notre rôle de représentant des personnels peut s'exercer plus efficacement lorsque les collègues nous ont communiqué des informations les concernant. Même si ce mouvement sans barème ne prend « officiellement » pas en compte les situations personnelles (RQTH par exemple ou situation familiale particulière) ces éléments sont importants pour la compréhension des choix des collègues et peut leur permettre « à valeur professionnelle égale » d'obtenir satisfaction. L'IGEN est prête, dans une certaine mesure à en tenir compte.

Certains postes proposés à l'ONISEP n'ont pas été pourvus et seront donc proposés sur la BIEP. Les 2 postes proposés par l'INETOP ont été pourvus par des PsyEN (2 profils : clinique et évaluation). A noter : Dorénavant, il n'est plus nécessaire d'avoir exercé les fonctions de DCIO pour exercer en SAIO.

Natacha DELAHAYE- Géraldine DURIEZ- Marie-Agnès MONNIER- Frédérique PENAVAIRE Élu.e.s PsyEN du SNUipp-FSU et du SNES-FSU